

# **BILAN DE COMPÉTENCES**

Le bilan de compétences permet d'identifier vos potentiels et de repérer vos compétences transférables.

Il vous donne l'occasion de faire le point sur vos motivations et intérêts professionnels, afin de pouvoir vous orienter vers une nouvelle fonction avec les meilleures chances de réussite. Il vous permet aussi de prendre conscience de vos freins pour mieux progresser.

Il vous aide à optimiser l'utilisation de vos atouts dans une négociation avec votre employeur portant sur une orientation de carrière ou une promotion.

Il peut vous permettre d'établir un projet professionnel ou personnel. Ses résultats sont confidentiels et ne peuvent être communiqués à un tiers sans votre accord.

## **A SAVOIR**

ACX Conseil est agréée par le FONGECIF , le renouvellement de l'agrément pour les bilans de compétences se fait chaque année.

Le Bilan de Compétences peut être financé par :

- Le FONGECIF,
- Le Compte Personnel de Formation (CPF),
- L'employeur.

Comment les bilans de compétences se déroulent chez ACX Conseil ?

D'abord, nous fixons ensemble d'un premier rendez-vous avec la psychologue du travail, pour définir vos besoins et vous présenter les conditions.

Le déroulement de celle-ci s'effectue soit dans nos locaux sur VILLENEUVE D'ASCQ ou chez notre psychologue du travail dans le CENTRE D'AFFAIRE TOLEDE à LILLE (voir ci-joint nos plans d'accès aux centres).

## **A QUI S'ADRESSE LE BILAN DE COMPÉTENCES ?**

- Aux salariés : en contrat à durée indéterminée (CDI), ou qui sont ou ont été titulaires d'un contrat à durée déterminée (CDD),
- Aux demandeurs d'emploi dans le cadre du Bilan de Compétences approfondi géré par Pôle emploi.

## **COMMENT SE PASSE UN BILAN DE COMPÉTENCES ?**

Il se déroule en trois phases définies par le Code du Travail (art. R.6322-35) :

- Une phase préliminaire : dont le rôle est de vous informer des conditions de déroulement du bilan, des méthodes, des techniques qui vous sont proposées, d'analyser la nature de vos besoins et de vous permettre de confirmer vos motivations,
- Une phase d'investigation : qui vous permet d'analyser et identifier vos besoins, et de déterminer vos possibilités d'évolution professionnelle,
- Une phase de conclusion : au cours de laquelle les résultats détaillés vous sont présentés. Un document de synthèse vous est remis ; vous en êtes le seul destinataire.

### **A NOTER**

- Les personnes chargées du bilan sont tenues au secret professionnel,
- En général, les organismes prestataires vous proposent de conduire avec vous le bilan de compétences, sur quelques séquences de 1 à 4 heures pendant 1 à 3 mois,
- Le bilan ne peut donc se concevoir que si vous êtes actif dans cette démarche.